

sous celui de *Hien Yun* et que nous retrouverons plus tard sous les Han avec le nom de *Hioung Nou*. Se-ma Ts'ien qui commence son *Che Ki* par Houang Ti ne nous signale pas les arts inventés par ce prince, ni les nombreuses réformes qui lui sont attribuées; en revanche le *T'oung Kien Kang mou* les énumère: L'empereur établit un bureau d'historiens qu'il répartit en historiens de la gauche et en historiens de la droite; il ordonna à TSANG KIÉ de travailler à la composition des caractères; on en forma ainsi 540 appelés plus tard *Niao tsi wen*, caractères des vestiges d'oiseaux, ou encore *K'o teou wen* ou caractères de *K'o teou* (tétard). Houang Ti inventa la fabrication des briques avec lesquelles il fit élever un temple à Chang Ti, l'Être Suprême, dont les sacrifices avaient lieu jusqu'alors en plein air; ces briques servirent également à construire les premières maisons. Il jeta aussi les premiers ponts sur les rivières; il inventa les charrettes qu'il fit traîner par des bœufs, des barques pour voyager par eau, l'arc, les flèches, le sabre, les piques et autres armes; un instrument de musique composé de douze petits tuyaux de bambou qui lui servirent aussi pour fixer une base aux poids et mesures; en outre il fit fondre douze cloches dont les sons s'accordaient avec les douze petits tuyaux. La découverte d'une riche mine de cuivre dans la montagne Chiou Chan dans le territoire où se trouve aujourd'hui Siang Tch'eng hien, dans le Ho Nan permit d'établir une fonderie. D'autre part Houang Ti avait fait construire un observatoire où le calendrier alors fort défectueux fut rectifié. Ce fut son ministre TA NAO qui par son ordre établit le cycle sexagénnaire; Houang Ti ayant commencé de régner en 2697, la 61^e année de son règne fut prise pour le premier signe cyclique; c'est également sous cet empereur, vers 2637, que commença la coutume d'ajouter à l'année un mois intercalaire appelé *Jen yué* suivant le nombre de jours restant après le solstice d'hiver à la fin du mois de l'année précédente; en sorte qu'une année civile ordinaire comprend 354 ou 355 jours et avec le mois intercalaire pas moins de 383 et pas plus de 385 jours; l'année légale est de 360 jours. Le com-